Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260605-DEL_2026_075-DE

République Française - Département COTES-D'ARMOR - **Beaussais-sur-Mer**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**
29	28	29 *

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Sujet n°4 - **A la majorité** Abstention : 2 Sujet n°12 - **A la majorité** Abstention : 4

L'an 2026, le 5 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ORVEILLON Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/05/2026.

Présents : Mme AMOURET Anne, Mme ARMANGE Cécile, M. BERTIN Yann, M. BONENFANT Mikaël, Mme BROUSTÉ Chrystelle, Mme CHASSEVENT Marie, Mme DE SALINS Catherine, Mme DURETZ Laurence, Mme FRÉTIGNÉ Claudine, M. HASLAY Jean-Michel, M. JÉGARD Yann, Mme JOUANNEAU Estelle, M. LANGERON Christophe, M. MAREC Jean-Pierre, Mme MERRIEN Violaine, Mme NEZOU Marie-Reine, Mme OLEK Anne-Sophie, M. ORVEILLON Philippe, M. PARDO Gregory, Mme PARIS Pascaline, M. QUICLET Pierre, M. RAHARD Ludwig, M. RENOU Patrick, M. ROUSSEL Christian, Mme TIRÉ Maryse, M. VILLENEUVE Guillaume, Mme VOLTON Estelle, M. WAGLER Henrique

Excusée ayant donné procuration : Mme MARIN Magali à M. RENOU Patrick

A été nommé secrétaire : M. BERTIN Yann

2026-075 – Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Ludwig RAHARD, adjoint en charge de la vie associative

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
Vu *la réunion de la commission vie associative du 26 mai 2026*
Considérant *l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2008 stipulant qu'une délibération accordant une subvention à une association à laquelle ont pris part des conseillers municipaux Présidents et membres de l'association, le maire invite les membres du Conseil municipal présidents ou membres d'associations citées dans la présente délibération à quitter la salle ;*
Considérant *le tableau d'attribution de subventions aux associations au titre de l'exercice 2026*
Considérant *que M. Pierre QUICLET et Mme Estelle JOUANNEAU sont membres de l'association APE Ecole Henri Derouin, ces derniers ne prennent pas part au vote* ***N°1***
Considérant *que Mme Violaine MERRIEN, M. Jean-Pierre MAREC et M. Christian ROUSSEL sont membres de l'association USP, ces derniers ne prennent pas part au vote* ***N°3***
Considérant *que M. Guillaume VILLENEUVE est membre de l'association Courses hippiques Ploubalay/Lancieux, ce dernier ne prend pas part au vote* ***N°4***
Considérant *que Mme Catherine de SALINS et Maryse TIRÉ sont membres de l'association Les Amis de la Résidence du Parc, ces dernières ne prennent pas part au vote* ***N°7***
Considérant *que M. Guillaume VILLENEUVE et Maryse TIRÉ sont membres de l'association Comité des Fêtes Trégon-Beaussais-sur-Mer, ces derniers ne prennent pas part au vote* ***N°8***
Considérant *que Mme Violaine MERRIEN est membre de l'association Handball Beaussais-Rance-Frémur, cette dernière ne prend pas part au vote* ***N°21***
Considérant *que Mme Anne AMOURET et Mme Chrystelle BROUSTÉ sont membres de l'association SNSM, ces dernières ne prennent pas part au vote* ***N°27***

Monsieur Ludwig RAHARD intervient afin de rappeler l'importance des associations, d'un point de vue national, évidemment, mais plus concrètement sur le plan local.
Les associations représentent l'un des poumons de notre commune Beaussais-sur-Mer, avec plus de 73 entités réparties sur nos trois communes.
Elles effectuent un travail remarquable *(membres des bureaux et bénévoles)*, toute l'année dans un contexte financier difficile.
Elles réalisent bien souvent, une mission de 'délégation de services publics' et à ce titre, nous devons les aider. Une aide financière, un soutien matériel, administratif et surtout moral.
Il convient par ailleurs de rétablir une équité entre toutes et valoriser leur travail. C'est ce que nous avons commencé à faire.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260605-DEL_2026_075-DE

Monsieur Ludwig RAHARD précise que le temps d'étude de la gestion des subventions sur les autres années, a été très court et que la municipalité a souhaité rencontrer un maximum d'association, écouter leurs besoins, leurs envies, leurs projets.

Monsieur Ludwig RAHARD indique qu'il a fallu analyser 49 dossiers et 95 000 € de demande de subvention.
Pour ce faire, la commission Vie Associative s'est réunie et à du trancher car le budget prévu était de 55 000 €. Un choix difficile car aucune demande n'est illégitime.
Monsieur Ludwig RAHARD précise que pour les dossiers de 2027, nous procéderons à une modification des dossiers de demande de subvention, afin d'avoir une vision plus claire et transparente des actions menées, des liquidités disponibles et de l'activité proposée sur notre territoire par ces associations.
Nous profiterons, cette année du Forum des associations pour faire des annonces à ce sujet.

En amont de la commission, nous avons établi des propositions de subventions afin de ne pas dépasser le budget alloué.
Nous avons établi un système de notes, basé sur six critères pour nous donner une idée de la pertinence de la demande. Les critères étaient :

1 - Intérêt général.
2 - Ancrage territoire dans la commune.
3 - Le nombre de bénéficiaires.
4 - Le nombre de bénévoles.
5 – La situation financière de l'association
6 - La complétude du dossier. Il est à noter que de nombreux dossiers sont incomplets.

Les dossiers ont été examinés, un à un en commission, et une décision a été prise association par association. L'ensemble des membres de la commission était favorable aux décisions prises.

Par ailleurs, la commission Vie Associative se réunira prochainement afin d'étudier les demandes de subventions des associations hors commune.

Monsieur Ludwig RAHARD informe les membres du conseil municipal que les sujets n° 18 *Du Frémur à l'Arguenon* et N°23 *Association LAEP Tricotin,* sont retirés de l'ordre du jour et précise que ces 2 dossiers seront étudiés lors de la prochaine commission Vie associative, pour vote lors du conseil de septembre.
En ce qui concerne le sujet n°23 *Association LAEP Tricotin*, Madame de SALINS indique que cette association avait obtenu 1600 € en 2025 et qu'elle est très active sur la commune.
Madame de SALINS se demande si ce report de subvention à septembre ne mettra pas en difficulté l'association.
M. le Maire précise qu'une rencontre va prochainement avoir lieu avec cette association afin d'échanger plus amplement sur l'activité et les besoins de l'association.

Monsieur Ludwig RAHARD propose de voter les subventions, ligne par ligne.

Madame Catherine de SALINS demande à avoir, lors du vote (ligne par ligne), l'explication des différences par rapport aux données des années précédentes

Echanges lors des votes :

Sujet N° 4 – Courses hippiques Ploubalay/Lancieux
Madame Catherine de SALINS précise que la commune participe déjà au financement et à l'activité des courses.
Monsieur Ludwig RAHARD indique qu'il est proposé le versement d'une subvention qui aidera plus l'association que l'achat d'une bouteille de champagne.
M. Mikaël BONENFANT précise que de nombreux agents sont mobilisés pour cette journée, notamment un dimanche.
Monsieur Ludwig RAHARD précise que cela représente effectivement 50 heures de travail pour les agents.

Sujet n°5 – Les Amis du Cheval de la baie de Beaussais
Madame Catherine de SALINS demande une explication sur le montant proposé pour la subvention car il est indiqué 2 800 € *(300 € subvention et 2 500 € facture Foire aux ânes*). Or, le paiement sur facture n'est pas une subvention.
Monsieur Ludwig RAGARD indique que sur le même modèle que l'année dernière, cela était une précision entre le montant de la subvention et la participation de la commune pour le Foire aux ânes. Le montant de la subvention proposée est bien de 300 €.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260605-DEL_2026_075-DE

Sujet n°12 – Les Férus du Plessix-Balisson

Madame Catherine de SALINS demande une explication sur l'augmentation de la subvention à cette association qui a une activité plutôt centrée sur le Plessix-Balisson comparée au Comité des Fêtes de Trégon-Beaussais-sur-Mer qui intervient sur Ploubalay et Trégon. Par ailleurs, l'association sollicite la salle des fêtes sans contrepartie.
Monsieur Ludwig RAHARD précise que cette augmentation est liée au dossier et à leur demande. Cette association n'a pas les mêmes besoins matériels et techniques que le Comité des fêtes.
Cette subvention représente une aide au démarrage de l'association.
En ce qui concerne les salles, ce point sera vu lors d'une prochaine commission et ce afin d'avoir une équité entre toutes les associations.

N°20 - Football Club Beaussais-Rance-Frémur

Madame Catherine de SALINS demande une explication sur l'augmentation de la subvention à cette association.
Monsieur Ludwig RAHARD souhaite remettre un pied d'égalité entre les associations sportives qui génèrent un grand nombre de bénévoles, d'adhérents et d'activités.
L'idée est aussi d'essayer de faire revenir cette discipline sportive sur la commune et de recréer un petit peu plus d'activités pour les jeunes. Il est précisé que la demande était bien plus élevée et la commission a validé à l'unanimité le montant proposé.
Madame Catherine de SALINS pensait que la problématique de cette association était liée aux infrastructures sur la commune, plutôt que des problématiques financières et qu'il serait préférable de travailler sur les infrastructures.

Monsieur Patrick RENOU précise que la réflexion du plateau sportif était un des premiers points mis en avant sur le programme.
Un point a été fait sur les investissements sportifs sur les 12 ans et cela représente 12 500 €.
Il y a des besoins importants et il va être nécessaire de rattraper le retard qui a été pris sur les infrastructures sportives.
C'est un projet qui se veut global et il sera sans doute lié à la salle de sport.
Cela prendra du temps et portera des réflexions car il est effectivement dommageable que des jeunes ne puissent pas pratiquer le foot parce que les parents ne peuvent pas les emmener dans les communes voisines.
C'est aussi la raison pour laquelle, le soutien au fonctionnement de cette association est important.

		Subvention proposée	**Subvention votée**	**Vote**
1	APE Ecole Henri Derouin	7056	**7056**	**Unanimité**
2	APEL Saint Joseph	4284	**4284**	**Unanimité**
3	USP	5000	5000	**Unanimité**
4	Courses hippiques Ploubalay/Lancieux	300	300	**Majorité** ***Abstention :*** *Catherine de SALINS et Laurence DURETZ*
5	Amis du Cheval de la Baie de Beaussais (AACBB)	2 800 (300 subvention et 2 500 facture Foire)	300	**Unanimité**
6	SKOL DANSE	1100	1100	**Unanimité**
7	Les Amis de la Résidence du Parc	1000	1000	**Unanimité**
8	Comité des Fêtes Trégon-Beaussais-sur-Mer	800	800	**Unanimité**
9	Vintage Mecanique 22	300	300	**Unanimité**
10	Les Amis des Polders	200	200	**Unanimité**
11	Ploub'Amap	500	500	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260605-DEL_2026_075-DE

12	Les Férus du Plessix	1500	1500	**Majorité** **Abstention :** Catherine de SALINS, Guillaume VILLENEUVE, Marie-Reine NEZOU et Mikaël BONENFANT
13	Beaussais Solidarité	4000	4000	**Unanimité**
14	Cyclo Club Vintage Beaussais (CCVB)	800	800	**Unanimité**
15	Basket	2500	2500	**Unanimité**
16	Outil en Main	500	500	**Unanimité**
17	Amicale des Sapeurs-Pompiers	500	500	**Unanimité**
18	Du Frémur à l'Arguenon	Vote reporté au conseil de septembre		
19	Karaté	650	650	**Unanimité**
20	Football Club Beaussais-Rance-Frémur	3000	3000	**Unanimité**
21	Handball Beaussais-Rance-Frémur	3500	3500	**Unanimité**
22	Skol Gouren	400	400	**Unanimité**
23	Association LAEP Tricotin	Vote reporté au conseil de septembre		
24	Les Jardins Associatifs	1000	1000	**Unanimité**
25	Boutik Solidaire	300	300	**Unanimité**
26	Les 2 Ruisseaux	2000	2000	**Unanimité**
27	SNSM	2500	2500	**Unanimité**
	TOTAL		**43 990**	

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à la **majorité** pour les sujets n°4 et 12 et à l'**unanimité** pour les autres, décide de :

- **VALIDER** le versement des subventions 2026 selon le tableau ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser tout ou partie, par voie d'acompte dans ce dernier cas, du montant des subventions attribuées par la présente délibération.
- **DIRE** que les dépenses seront inscrites à l'article 6574 et 6558.

En mairie, le 08/06/2026

Président de séance :
M. ORVEILLON Philippe, Maire

Secrétaire de séance :
M. BERTIN Yann